

Échelon 1015 : le coup de colère du syndicat des DG



Le président du Syndicat national des DG, Stéphane Pintre a poussé un « coup de gueule » à la suite de la parution au

JO d'un décret créant un échelon 1015 pour le grade de directeur territorial mais en le réservant exclusivement à l'usage des fonctionnaires d'État. « Certes ce n'est pas la première fois qu'un indice sommital provisoire est créé pour un grade appartenant à un cadre d'emplois dans la fonction publique, estime Stéphane Pintre. Mais il est parfaitement inacceptable pour les cadres dirigeants territoriaux, que les facteurs de mobilité ne soient pas mis en œuvre pour les fonctionnaires territoriaux et notamment les directeurs territoriaux qui, faute d'indice 1015 (la grille est plafonnée à l'indice 985), se voient refuser l'accès à de nombreux emplois dans la fonction publique d'État (emploi d'experts de haut niveau par exemple) ou auprès des juridictions administratives et financières ».